

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

JUN 20 1970



Distr.  
LIMITEE

A/CN.4/L.154  
15 juin 1970

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
(Vingt-deuxième session)

Point de l'ordre du jour

INCIDENCES FINANCIERES

Coût estimatif d'une prolongation de  
quatre semaines de la session ordinaire de la  
Commission du droit international en 1971

(Note du Secrétaire général)

GE.70-11879

(2 p.)

1. On trouvera ci-après un état estimatif présenté, compte tenu des dispositions de l'article 154 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à la suite d'une proposition tendant à ce que la session ordinaire de dix semaines de la Commission du droit international soit prolongée de quatre semaines.
2. Si l'on part de l'hypothèse d'une prolongation de la session, du 3 au 30 juillet 1971, en chevauchement direct avec la session du Conseil économique et social, il ne sera pas possible d'assurer une partie significative des services avec le personnel ordinaire de Genève et il faudra, pour l'essentiel, recourir à du personnel temporaire. Le coût de ce personnel, comprenant 8 interprètes, 28 traducteurs et réviseurs, 20 sténodactylographes, des éditeurs, des secrétaires, ainsi que le personnel nécessaire pour la reproduction des documents et le personnel technique, s'élèvera au montant estimatif de 98 000 dollars pour cette période de quatre semaines<sup>¶</sup>.
3. En outre, les indemnités de subsistance des membres de la Commission s'élèveraient à 4 400 dollars par semaine, soit au total 17 600 dollars pour une période de quatre semaines. Les indemnités de subsistance supplémentaires des fonctionnaires des services organiques du Siège seraient de 1 000 dollars par semaine, soit au total 4 000 dollars pour la période de quatre semaines.
4. Enfin, les frais d'impression des comptes rendus analytiques pour la prolongation des quatre semaines sont évalués à 32 000 dollars.
5. En résumé, le montant estimatif des frais supplémentaires résultant d'une prolongation de quatre semaines s'établirait donc comme suit :

	Dollars
a) Indemnités de subsistance des membres de la Commission	17 600
b) Indemnités de subsistance des fonctionnaires des services organiques du Siège	4 000
c) Coût des services de la Conférence	98 000
d) Impression des comptes rendus analytiques (au Siège)	32 000
	151 600

¶ Il serait possible de réaliser certaines économies de frais d'interprétation si les séances supplémentaires étaient tenues à un moment où elles ne chevaucheraient pas sérieusement avec les réunions du Conseil économique et social ou d'autres organes, mais on aurait alors à faire face à des frais supplémentaires de voyage des membres de la Commission et des fonctionnaires des services organiques du Siège.